

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



09019027

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

27 JAN. 2009

N° Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0413848817
Dénomination

(en entier) : **CAFES CORDIER**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : **RUE DU PARC 46 7080 LA BOUVIERIE**

Objet de l'acte : **Assemblée Générale**

D'un acte avenant devant Nous, Maître Jean-Louis MALENGREAUX, Notaire à la résidence de Pâturages, commune de Colfontaine, en date du dix sept décembre deux mille huit enregistré à Colfontaine, le vingt trois décembre suivant, volume 533 Folio 6 n°14, deux rôles sans renvoi.

Il résulte que les associés réunis en assemblée générale ont pris les dispositions suivantes :

Augmentation de capital.

Augmentation de capital à concurrence de cinquante mille Euros, pour le porter de quarante trois mille Euros à nonante trois mille Euros, par création de mille neuf cent septante parts nouvelles de même valeur et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes, sauf qu'elles ne participeront aux résultats de la société qu'à partir de ce jour.

Ces parts nouvelles seront émises chacune au pair comptable de vingt quatre euros cinq cent septante et un (24,571 €), majorées d'une prime d'émission fixée à zéro virgule quatre vingt mille neuf cent septante et un Euros (0,80.971 €), de telle sorte que le prix de souscription de chaque part nouvelle est fixé à vingt cinq Euros virgule trente huit mille septante et un (25,38.071 €).

Ces parts nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces et entièrement libérées à la souscription.

La différence entre le montant de la souscription, soit quarante huit mille quatre cent quatre Euros quatre vingt sept cents et la valeur de l'augmentation de capital, soit cinquante mille Euros, différence s'élevant à 1.595,13 Euros, sera affectée à un compte de prime d'émission, compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la réduction du capital.

Souscription et libération.

Monsieur Claude CORDIER déclare souscrire les mille neuf cent septante parts sociales (1.970).

Le souscripteur déclare et tous les membres de l'assemblée reconnaissent, que la totalité des parts sociales ainsi souscrite est entièrement libérée, par un versement en espèce effectué au compte n°363-0457552-43, au nom de la société, en la Banque ING.

La prime d'émission a été versée également sur le même compte, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition, une somme de cinquante mille euros.

Une attestation confirme ce dépôt.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2009 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Modification de l'article 5 des statuts :

L'article 5 §1 est remplacé par le texte suivant :

« Le capital est fixé à nonante trois mille Euros (93.000 €), représenté par trois mille sept cent vingt parts sociales (3.720) sans désignation de valeur nominale. »

Transfert du siège social.

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante :

Zoning industriel, avenue des Amériques n°25 à 7.080 FRAMERIES.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme délivré aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur Belge

Le Notaire Jean-Louis MALENGREUX

Annexe : Statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature